

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BRANDO**

Envoyé en préfecture le 19/07/2024

Reçu en préfecture le 19/07/2024

Publié le 19/07/2024

ID : 02B-212000434-20240717-2024170742-DE

**N° 2024/42
du 17.07.2024
domaine 3-5**

NOMBRE DES MEMBRES

AFFERENT	En exercice	ONT VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	11	11	00	00

CONVOCACTION	AFFICHAGE
08.07.2024	08.07.2024

Objet : Habilitation du 1er Adjoint à signer la convention pour l'opération de revitalisation de territoire (ORT)

SEANCE DU 17 JUILLET 2024

Présents : Biaggi, Carballo-Bujan, Cholet-Allegrini, Fustier, Lancelle, Launoy, Peretti, Sanguinetti JL, Sanguinetti P, Vuillamier,

Représentés : Fantozzi,

Absents : Esposito, Fustier, Giorgi, Luciani, Martini, Mattei, Pardini, Sisco

Secrétaire : Cholet-Allegrini

En 2022, la Communauté de Communes du Cap Corse a débuté la mise en oeuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) c'est-à-dire la mise en oeuvre d'un projet global de territoire pour améliorer son attractivité en agissant sur le logement, le tissu commercial et artisanal, les services publics, les aménagements urbains,

Cette ORT est permise par l'article L. 157 de la loi du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) ; l'ORT est une boîte à outils évolutifs au service des territoires.

Cette démarche de mise en oeuvre d'une ORT a été initiée en raison de la labellisation Petites Villes de Demain (PVD) bénéficiant à la commune de Luri.

Pour rappel, le programme PVD, piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), apporte à des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens d'élaborer et concrétiser leurs projets pour rendre leur territoire plus attractif. Ce programme constitue une boîte à outils au service des territoires, dans le cadre du plan de relance et de la conduite des grandes transitions économiques, écologiques, numériques, et démographiques

La combinaison de ces deux démarches permet, donc, d'activer différentes mesures et effets juridiques permis par le programme PVD et l'ORT dans l'objectif de construire un projet de revitalisation de territoire cohérent.

Toutefois, l'observation des particularités géographiques du Cap Corse a rapidement amené à considérer, de manière partagée, que la revitalisation de ce territoire devait nécessairement passer aussi par le confortement d'autres petites centralités, relais au service d'un maillage équilibré, cohérent et adapté de ce territoire.

Le projet de revitalisation de territoire a été élaboré à partir de l'étude pré opérationnelle pour la mise en oeuvre d'une Opération de Revitalisation de Territoire sur l'ensemble du Cap Corse ; cette étude a été menée de juin 2023 à juin 2024 par le groupement AUE/Pivadis mandaté par la Communauté de Communes du Cap Corse.

Après la réalisation d'un diagnostic territorial, cette étude a contribué à :

- définir les orientations stratégiques suivantes :

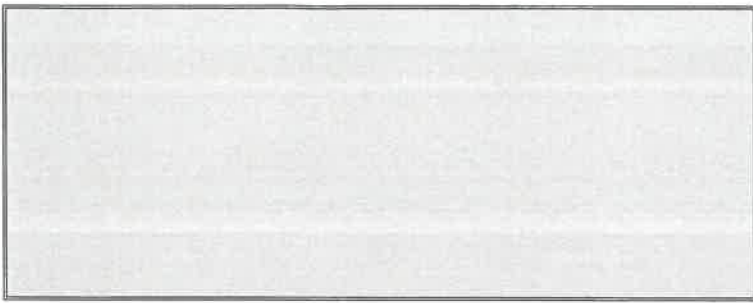
OS 1 : Adapter et développer l'offre de logement pour répondre aux besoins et améliorer l'attractivité du territoire

OS 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

OS 3 : Améliorer l'offre de services

OS 4 : Désenclaver le territoire

OS 5 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti et paysager, et assurer la transition écologique du territoire



AR Préfecture

Envoyé en préfecture le 19/07/2024
Reçu en préfecture le 19/07/2024
Publié le 19/07/2024
ID : 02B-212000434-20240717-2024170742-DE

OS 6 : Renforcer la cohésion territoriale et les solidarités.

- déterminer les secteurs d'intervention prioritaires, dits « secteurs ORT » :

Commune de Luri (PVD) : secteurs A Piazza et Santa Severa

Commune de Brando : secteur Erbalonga

Commune de Rogliano : secteur Macinaghju

Commune de Centuri : secteur du port

Commune de Canari : secteurs Vignale, Chine, Pieve et Longa

- élaborer un programme d'actions évolutif composé de 49 fiches-action qui traduit la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques.

Ainsi, concernant la commune de Brando, un secteur ORT a été déterminé et se situe à Erbalonga. De même, 23 fiches-action peuvent bénéficier directement au projet de territoire porté par Brando.

La convention ORT/PVD vise, donc, à matérialiser cette stratégie de revitalisation et à organiser sa mise en œuvre, dans le temps et l'espace, et avec toutes les parties y concourant.

Il est, donc, proposé au conseil municipal d'approuver la convention ORT/PVD et d'autoriser le 1^{er} Adjoint à signer la convention ORT/PVD avec l'Etat, l'Anah, la Communauté de Communes du Cap Corse, les communes de Luri, de Rogliano, de Centuri, de Canari et la Banque des Territoires.

Après examen et délibération, le Conseil décide

D'APPROUVER la convention ORT/PVD

D'AUTORISER le 1^{er} Adjoint à signer cette convention

Pour copie conforme,

Le Maire,

Patrick SANGUINETTI

